



## **CHARTRE ENTRE LES MEMBRES DE CODEGAZ**

### **Ce qui nous guide**

La priorité dans la réflexion, la décision, l'action et la communication est donnée à ceux qui sont dans le plus grand besoin ; elle est orientée vers l'efficacité vis-à-vis des actions développées.

### **Une responsabilité partagée**

Le fondement du fonctionnement de l'association est le principe de responsabilité ; les responsabilités sont établies et partagées entre des personnes volontaires, bénévoles, n'entretenant que des relations cordiales orientées vers des objectifs élaborés en commun. Il n'existe donc pas de pouvoir hiérarchique entre les membres de CODEGAZ, ni d'obligations en dehors des règles internes librement acceptées lors de l'adhésion à l'association. Ces règles sont décrites dans un ensemble de documents de référence qui constitue le règlement intérieur de l'association ; elles concernent notamment la gestion de projet et/ou d'activité ainsi que le devoir de confidentialité et d'image portée de l'entreprise GAZ DE FRANCE vis-à-vis de l'externe.

Les orientations et décisions engageant sensiblement et/ou durablement l'activité humanitaire de CODEGAZ sont arrêtées par le Conseil d'Administration. Celui-ci confère par délégation au bureau de CODEGAZ les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions. Ces pouvoirs sont relatifs à la signature financière, à l'acceptation des adhésions, au choix des responsables de projets et/ou d'activités et aux délégations correspondantes. Ces pouvoirs sont exercés collégalement par les membres du bureau.

### **Une conscience et un fonctionnement collectifs**

Chaque membre de l'association pense et agit en vue d'une action collective où le rôle de chacun est perçu comme le maillon d'une chaîne où chaque membre ou équipe a sa place. Les réalisations s'inscrivent toujours dans une dynamique d'ensemble de l'association. Ce partage est compris comme une des conditions de pérennité des relais et des liens établis avec les acteurs internes et externes à l'association.

Pour cela, le partage de l'expérience, des compétences, de l'information est largement et spontanément développé. Il nécessite d'une part la volonté de tous de le réaliser, et, d'autre part, l'écoute réelle et attentive de chaque bénéficiaire de ce partage.

### **La solidarité entre nous et la volonté de progresser**

En cas d'aléas ou de dysfonctionnements, les membres de l'association font preuve de solidarité interne. Ils s'attachent alors à comprendre les causes multiples et réparties qui ont conduit à dévier des objectifs ou des démarches projetés. L'attitude adoptée est toujours guidée par le souci de faire des difficultés autant d'occasions

de progresser ensemble.

Les membres de l'association parlent toujours d'une même voix vis-à-vis des interlocuteurs externes.